

Parties I, II, III, IV, V et VII – Adoption »;

Et en retirant les points suivants : 1.3 « Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2023 », 2.1 « Contrat no 1144-2023-003 pour la réalisation d'un plan de revalorisation des espaces industriels – Octroi », 2.2 « Contrat n° 1144-2023-036 pour le développement d'une stratégie régionale en habitation – Octroi », 4.1 « Contrat no AP/2023-024 – Plantation dans la branche 19 du ruisseau Coderre – Octroi », 4.2 « Contrat n° AP/2023-025 – Plantation dans les branches 11 à 13 de la rivière au Trésor – Octroi », 9.6.4 « Employé n° 078 – Modification », 9.6.6 « Conseillère principale, ventes et planification communications, administration et développement – Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) – Modification », 9.6.9 « Employé n° 237 – Modification » et 9.7 « Contrat n° 1144-2024-010 – Services de conciergerie – Octroi ».

L'ordre du jour ainsi modifié se détaille comme suit :

1. OUVERTURE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Ordre du jour – Adoption
 - 1.3 Retiré
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 2.1 Retiré
 - 2.2 Retiré
3. ENVIRONNEMENT
 - 3.1 Contrat n° 1144-2024-005 – Construction de l'accueil de l'Écocentre Sud – Octroi
4. GESTION DES COURS D'EAU
 - 4.1 Retiré
 - 4.2 Retiré
5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 5.1 Fonds de soutien aux initiatives – Virage numérique et développement durable – Adoption
 - 5.2 Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Aide financière – Octroi
6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE
7. SÉCURITÉ INCENDIE
 - 7.1 Membres du comité de sécurité incendie – Nomination
8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS
9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 9.1 Budget 2024 – Parties I, II, III, IV, V, VII, IX et XI – Adoption
 - 9.2 Répartition des quotes-parts 2024 – Parties I, II, III, IV, V et VII – Adoption
 - 9.3 Contrat n° 1144-2024-008 – Services informatiques – Octroi
 - 9.4 Règlement numéro 171-17 visant la mise à jour des tarifs – Adoption
 - 9.5 Règlement numéro 208-9 visant à inclure la répartition des dépenses reliées à l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au logement social – Adoption
 - 9.6 Ressources humaines
 - 9.6.1 Politiques et conditions de travail – Adoption
 - 9.6.2 Adjointe administrative – Office régional d'habitation – Renouvellement

- 9.6.3 Coordonnatrice, Service d'aide à la recherche de logement – Renouvellement
- 9.6.4 Retiré
- 9.6.5 Employé n° 220 – Renouvellement
- 9.6.6 Retiré
- 9.6.7 Employé n° 279– Modification
- 9.6.8 Employé n° 196 – Modification
- 9.6.9 Retiré
- 9.6.10 Conseillère aux entreprises, projets RH et marketing numérique – Embauche
- 9.7 Retiré

- 10. INFORMATION
 - 10.1 Correspondance – Dépôt
 - 10.2 Demandes d'appui
- 11. CLÔTURE
 - 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.3 Retiré

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Retiré

2.2 Retiré

3. ENVIRONNEMENT

2023-11-312

3.1 Contrat # 1144-2024-005 – Construction de l'accueil de l'écocentre sud

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de démolir et reconstruire le bâtiment d'accueil de l'Écocentre Sud;

ATTENDU l'article 935 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été tenu du 10 octobre au 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20231122-3.1;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat n° 1144-2024-005 pour la construction de l'accueil de l'Écocentre Sud, à la compagnie Immobilier Belmon Inc., dont le numéro d'entreprise du Québec est 1166752940, conditionnellement à ce que certains éléments soient retirés et à ce que quelques matériaux soient remplacés, le tout permettant de diminuer les coûts;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

4. GESTION DES COURS D'EAU

4.1 Retiré

4.2 Retiré

5. DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE

2023-11-313

5.1 Fonds de soutien aux initiatives – Virage numérique et développement durable

CONSIDÉRANT le succès du premier appel de projets lancé en 2023 qui a permis de confirmer le besoin d'appui financier de la part de la MRC pour l'accompagnement et la concrétisation de projets en virage numérique et développement durable auprès des entreprises;

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre ce projet de la part des différents partenaires du projet, en l'occurrence le DigifabQc (virage numérique) et le Fonds Écoleader (développement durable);

CONSIDÉRANT que ce fonds a comme objectif de stimuler la mise en place de projets en virage numérique et en développement durable auprès des entreprises de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville en offrant un véritable levier de développement pour favoriser la concrétisation de projets identifiés et priorités par les entreprises;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion dudit fonds déposée aux membres sous le numéro SE/20231122-5.1;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE PROVISIONNER un montant de 80 000 \$ à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour bonifier l'enveloppe budgétaire du Fonds de soutien aux initiatives – Virage numérique et développement durable;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-314

5.2 Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Aide financière

ATTENDU la Politique d'application du Fonds régions et ruralité et les Priorités d'interventions adoptées par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières n° C018/2023-044 au Fonds régions et ruralité – Volet 2;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection à l'égard de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2 une aide financière de 17 650 \$ via la priorité d'intervention Initiatives locales et/ou régionales, dans le dossier n° C018/2023-044;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat à intervenir dans le dossier ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Nil.

7. SÉCURITÉ INCENDIE

2023-11-315

7.1 Membres du comité de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la composition entière du comité sécurité incendie afin qu'il soit composé de neuf membres;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER à titre de membres du comité sécurité incendie :

- Daniel Plouffe, préfet et maire de la municipalité de Calixa-Lavallée;
- Robert Gagnon, conseiller municipale de la ville de Saint-Amable;
- Maud Allaire, mairesse de la ville de Contrecoeur;
- Carole Dulude, directrice générale de la municipalité de Verchères;
- Mélanie Brisson, directrice générale de la ville de Sainte-Julie;
- Sébastien Roy, directeur général de la ville de Varennes;
- Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;
- Marc Tremblay, directeur du Service de sécurité incendie, à la ville de Sainte-Julie;
- Bruno Isabelle, directeur du Service de sécurité incendie, à la ville de Contrecoeur;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document destiné à donner plein à la présente résolution.

ADOPTÉE

8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS

Nil.

9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

9.1 Budget 2024 – Parties I, II, III, IV, V, VII, IX et XI

2023-11-316

Description du budget 2024 – Partie I
Évaluation foncière

Sur une proposition de M. Alexandre Bélisle, appuyée par M. Stéphane Williams, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses en évaluation foncière,

pour la Municipalité de Calixa-Lavallée, la Ville de Saint-Amable, la Municipalité de Verchères et la Ville de Contrecoeur, pour l'année 2024 celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

- 1 - Une contribution totale de 6 560 \$, affectée à des activités administratives émanant de la responsabilité des quatre municipalités locales concernées, à être prélevée en janvier 2024, en fonction de la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales;
- 2 - Une contribution de 485 550 \$ affectée à des honoraires d'évaluation à être prélevée auprès des quatre municipalités locales concernées, suivant un mode de répartition à l'acte;

Total des recettes	492 110 \$
---------------------------	-------------------

Dépenses

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| 1 - Frais de bureau et vérification | 6 560 \$ |
| 2 - Évaluation | 485 550 \$ |

Total des dépenses	492 110 \$
---------------------------	-------------------

ADOPTÉE

2023-11-317

Description du budget 2024 – Partie II
Gestion des matières résiduelles

Sur une proposition de M. Mario Lemay, appuyée par M. Martin Damphousse, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses des activités de gestion des matières résiduelles, pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour l'année 2024, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

- 1 - Une contribution totale de 977 020 \$ à être prélevée, en janvier 2024, auprès des municipalités locales membres de la MRC, au prorata des unités desservies en ce qui a trait à l'administration et à l'enlèvement des arbres de Noël naturels;
- 2 - Une contribution totale de 9 198 955 \$ à être prélevée pour les services d'enlèvement, transport et élimination/traitement des matières résiduelles, mensuellement, auprès des municipalités locales membres de la MRC, au prorata des unités desservies;
- 3 - Un montant de 36 225 \$ pour la livraison d'équipements en fonction des commandes respectives de chaque municipalité locale membre de la MRC;
- 4 - Autres revenus 425 070 \$
- 5 - Redevances à l'enfouissement 700 000 \$
- 6 - Autres services – Entente Éco Entreprises Québec 1 993 335 \$
- 7 - Affectation 831 000 \$
- 8- Transfert 417 480 \$
- 9 - Compensation pour les matières recyclables 2 000 000 \$

Total des recettes 16 579 085 \$

Dépenses

1 -	Frais de gestion et achat d'équipements	1 436 105 \$
2 -	Gestion des matières résiduelles	14 181 980 \$
3-	Immobilisations	961 000 \$

Total des dépenses 16 579 085 \$

ADOPTÉE

2023-11-318

Description du budget 2024 – Partie III
Administration générale, développement durable, développement
économique, administration de la gestion des cours d'eau,
sécurité incendie, logement social, aménagement et urbanisme

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Martin Damphousse, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses relatives à l'administration générale, à la protection de l'environnement, au développement économique et à la gestion des cours d'eau – Administration, pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), ainsi que les échelons salariaux des employés pour l'année 2024, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

1 - Une contribution totale de 1 981 825 \$, pour couvrir les dépenses reliées à l'administration générale et au développement économique, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC suivant la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales;

2 - Une contribution totale de 352 950 \$, pour couvrir les dépenses administratives reliées à la gestion des cours d'eau, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC en fonction de la longueur des cours d'eau régionaux sous la juridiction de la MRC;

3- Une contribution totale de 300 195 \$, pour couvrir les dépenses administratives reliées à la protection de l'environnement, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC suivant la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales à hauteur de 50 % du montant et suivant la population de chacune des municipalités locales pour le 50 % restant;

4 - Une contribution totale de 29 020 \$, pour la sécurité incendie, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC suivant la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales, pour la tâche de coordination et les frais administratifs inhérents à l'application du schéma de couverture de risques;

5 - Une contribution totale de 30 000 \$, en regard de l'entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie de la Ville de Sorel-Tracy, à être prélevée sur réception

de la facture de la ville, auprès des municipalités locales membres de la MRC suivant la répartition établie à l'article 16.1 du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*;

6 - Une contribution de 10 340 \$, pour les services de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie, à être prélevée en fonction du contrat de services entre cette association et la MRC, et ce, sur réception de factures dudit organisme;

7 - Une contribution totale de 4 285 \$, pour l'utilisation du logiciel informatique en matière de prévention incendie, à être prélevée, en fonction du contrat de service et sur réception de la facture du fournisseur, auprès des municipalités locales membres de la MRC en fonction de la répartition établie à l'article 16.2 du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*;

8 -	Autres revenus	1 333 410 \$
9 -	Transfert	4 092 500 \$
10 -	Affectation	391 650 \$

Total des recettes		8 526 175 \$
---------------------------	--	---------------------

Dépenses

1 -	Conseil – MRC	279 895 \$
2 -	Gestion financière et administrative, gestion du personnel	1 918 640 \$
3 -	Autres dépenses de fonctionnement	467 360 \$
4 -	Sécurité incendie	148 645 \$
5 -	Aménagement du territoire et rénovation urbaine	1 992 685 \$
6 -	Frais de financement et autres activités financières	115 075 \$
7 -	Développement économique	2 243 545 \$
8 -	Gestion des cours d'eau – Administration	360 250 \$
9 -	Greffe et service juridique	223 305 \$
10 -	Protection de l'environnement	726 675 \$
11 -	Immobilisations	37 100 \$
12 -	Logement social	12 000 \$

Total des dépenses		8 526 175 \$
---------------------------	--	---------------------

ADOPTÉE

2023-11-319

Description du budget 2024 – Partie IV Stations de pompage et bassins de sédimentation

Sur une proposition de M. Martin Damphousse, appuyée par M. Alexandre Bélisle, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER en différé les prévisions de revenus et dépenses pour les frais d'entretien, de surveillance et d'exploitation des deux stations de pompage du cours d'eau rivière Saint-Charles, pour la Municipalité de Verchères et la Ville de Varennes, pour l'année 2024. La présente résolution entrera en vigueur une fois que les montants des dépenses réellement encourues seront confirmés. Les prévisions de revenus et dépenses se détaillant comme suit :

Recettes

1 -	Une contribution de 30 790 \$ à être prélevée auprès des municipalités locales concernées membres de la Municipalité régionale de comté, au prorata tel que défini dans le <i>Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts.</i>	
2 -	Affectation	10 000 \$
	Total des recettes	40 790 \$

Dépenses

1 -	Entretien, surveillance et exploitation des deux stations de pompage situées sur le cours d'eau rivière Saint-Charles.	40 790 \$
	Total des dépenses	40 790 \$

ADOPTÉE

2023-11-320

Description du budget 2024 – Partie V **Cour municipale régionale**

Sur une proposition de M. Stéphane Williams, appuyée par Mme Maud Allaire, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses relatives à la cour municipale régionale, pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour l'année 2024, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

1 -	Une contribution totale de 1 837 \$, pour les dépenses en immobilisation, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, suivant la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales;	
2 -	Une contribution totale de 1 838 \$, pour les dépenses en immobilisation, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, suivant la population de chacune de ses municipalités locales;	
3 -	Une contribution totale de 594 770 \$, pour couvrir les frais d'opération, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, suivant le nombre de dossiers traités en 2022 par la cour municipale régionale, pour chacune de ses municipalités locales;	
4 -	Autres revenus	489 620 \$
5 -	Transfert	0 \$
	Total des recettes	1 088 065 \$

Dépenses

1 - Immobilisations	3 675 \$
2 - Dépenses d'opération	1 084 390 \$
Total des dépenses	1 088 065 \$

ADOPTÉE

2023-11-321

Description du budget 2024 – Partie VII **Service de vidange des fosses septiques**

Sur une proposition de M. Alexandre Bélisle, appuyée par M. Stéphane Williams, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses relatives à l'administration du service de vidange des fosses septiques, pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour l'année 2024, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

1 - Une contribution totale de 36 755 \$, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, au prorata du nombre d'unités d'occupation non reliées au réseau d'égout municipal, en ce qui a trait à l'administration du service de vidange des fosses septiques;	
2 - Une contribution totale de 168 115 \$ à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, au prorata du nombre d'unités d'occupation non reliées au réseau d'égout municipal, en ce qui a trait au service de vidange des fosses septiques;	
3 - Affectations	30 000 \$
Total des recettes	234 870 \$

Dépenses

1 - Frais de gestion	66 755 \$
2 - Services techniques	168 115 \$
Total des dépenses	234 870 \$

ADOPTÉE

2023-11-322

Description du budget 2024 – Partie IX **Fonds régional réservé à la réfection et** **à l'entretien de certaines voies publiques**

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Martin Damphousse, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses des activités relatives au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, pour les municipalités locales de la Municipalité régionale de

comté susceptibles de bénéficier dudit fonds, pour l'année 2024, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

- 1 - Une perception des droits applicables aux exploitants des carrières et sablières à être prélevée auprès des entreprises concernées, selon un taux fixé à 0,68 \$ la tonne ou 1,29 \$ le mètre cube.

Total des recettes 690 499 \$

Dépenses

- 1 - Droits applicables aux exploitants 655 974 \$
2 - Frais de gestion du fonds 34 525 \$

Total des dépenses 690 499 \$

ADOPTÉE

2023-11-323

Description du budget 2024 – Partie XI
Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité

Sur une proposition de M. Mario Lemay, appuyée par M. Stéphane Williams, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité, pour l'année 2024, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

- 1 - Intérêts sur prêts 90 000 \$
2 - Intérêts bancaires / ristournes 35 000 \$

Total des recettes 125 000 \$

Dépenses

- 1 - Mauvaises créances/Pardon AERAM 120 850 \$
2 - Intérêts sur emprunt, Fonds locaux de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec 4 000 \$
3 - Frais d'assurance-vie sur prêts litigieux 150 \$

Total des dépenses 125 000 \$

ADOPTÉE

9.2 Répartition des quotes-parts 2024 – Parties I, II, III, IV, V et VII

2023-11-324

Répartition des quotes-parts 2024 – Partie I
Évaluation foncière

ATTENDU la section I du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie I du budget 2024, aux municipalités locales concernées membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Évaluation foncière 2024

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Verchères	Total
Richesse foncière uniformisée (général)	224 505 344 \$	2 352 032 976 \$	2 582 545 153 \$	1 483 292 170 \$	6 642 375 643 \$
% de contribution	3,38%	35,41%	38,88%	22,33%	100,00%
Frais d'administration de l'évaluation	222 \$	2 323 \$	2 550 \$	1 465 \$	6 560 \$
Imposition totale 2024	222 \$	2 323 \$	2 550 \$	1 465 \$	6 560 \$

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Verchères	Total
Évaluation foncière 2024	11 400 \$	215 700 \$	172 350 \$	86 100 \$	485 550 \$

(1) Selon l'appel d'offres A/P 2019-006, nouveau fournisseur de services : CÉVIMEC-BTF. Contrat de 3 ans avec option de prolongation de 3 ans. L'équilibrage, la tenue à jour et le maintien de l'inventaire sont payables sur trois ans. Pour Contrecoeur, le montant indiqué comprend l'équilibrage pour ArcelorMittal. Résolution 2022-07-201 : prolongation de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2025

ADOPTÉE

2023-11-325

Répartition des quotes-parts 2024 – Partie II
Gestion des matières résiduelles

ATTENDU la section II du Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie II du budget 2024, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

	Gestion de l'hygiène du milieu 2024						
	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varennes	Verchères	Total
Unités desservies	227	4 089	4 768	10 659	8 281	2 345	30 369
% de contribution	0,75%	13,46%	15,70%	35,10%	27,27%	7,72%	100,00%
Administration	7 105 \$	127 988 \$	149 241 \$	333 632 \$	259 199 \$	73 400 \$	950 565 \$
Unités desservies	227	4 702	5 654	13 623	9 585	2 615	36 406
Arbres de Noël naturels	165 \$	3 417 \$	4 109 \$	9 899 \$	6 965 \$	1 900 \$	26 455 \$
IMPOSITION JANVIER 2024	7 270 \$	131 405 \$	153 350 \$	343 531 \$	266 164 \$	75 300 \$	977 020 \$
Unités desservies	227	4 089	4 768	10 659	8 281	2 345	30 369
Résidus domestiques et ICI - total	16 520 \$	295 822 \$	363 657 \$	719 517 \$	555 366 \$	167 251 \$	2 118 133 \$
Unités desservies	227	4 089	4 768	10 659	8 281	2 345	30 369
Résidus volumineux - total	3 334 \$	52 520 \$	62 417 \$	133 364 \$	102 509 \$	30 010 \$	384 162 \$
Conteneurs recyclage	0	10	4	18	27	5	64
Location conteneurs recyclage (non subventionnés par ÉCO)	0 \$	2 510 \$	1 061 \$	4 851 \$	7 298 \$	1 344 \$	17 064 \$
Conteneurs résidus domestiques 2vg cubes	1	14	8	18	22	4	67
Collecte - conteneurs résidus domestiques	754 \$	10 549 \$	6 028 \$	19 592 \$	20 345 \$	3 014 \$	60 282 \$
Conteneurs résidus domestiques 4vg cubes	0	16	13	9	14	12	64
Collecte - conteneurs résidus domestiques	0 \$	24 113 \$	19 592 \$	13 564 \$	24 113 \$	18 085 \$	99 467 \$
Conteneurs résidus domestiques 6vg cubes	0	2	6	19	11	6	44
Collecte - conteneurs résidus domestiques	0 \$	4 521 \$	13 564 \$	58 776 \$	29 388 \$	13 564 \$	119 813 \$
Conteneurs résidus domestiques 8vg cubes	1	6	8	15	9	2	41
Collecte - conteneurs résidus domestiques	3 014 \$	18 085 \$	24 113 \$	63 297 \$	39 184 \$	6 028 \$	153 721 \$
Conteneurs rés. domestiques semi-enfous 2,4,6,7 et 8vg cubes	0	6	13	46	11	1	77
Collecte - conteneurs rés. domestiques semi-enfous	0 \$	14 317 \$	33 155 \$	60 283 \$	28 634 \$	3 014 \$	139 403 \$
Conteneurs mixtes (avec location) - 4vg cubes	0	5	7	31	3	0	46
Collecte - conteneurs mixtes - ICI et résidentiel Matrec	0 \$	9 947 \$	13 925 \$	61 670 \$	5 968 \$	0 \$	91 510 \$
Conteneurs mixtes (avec location) - 3 & 5vg cubes	0	0	0	2	1	0	3
Collecte - conteneurs mixtes - ICI et résidentiel Matrec	0 \$	0 \$	0 \$	4 973 \$	2 487 \$	0 \$	7 460 \$
Levés conteneurs mixtes (sans location) - 4vg cubes	0	0	2	7	2	0	11
Collecte - conteneurs mixtes - ICI et résidentiel Matrec	0 \$	0 \$	3 979 \$	13 925 \$	3 979 \$	0 \$	21 883 \$
Levés conteneurs semi-enfous mixte Matrec 5vg cubes	0	0	2	2	1	0	5
Collecte - conteneurs semi-enfous mixte - Matrec	0 \$	0 \$	4 973 \$	4 973 \$	2 487 \$	0 \$	12 433 \$
Conteneurs - (40vg) garages municipaux	0	2	0	8	8	0	18
Collecte - conteneurs (40vg) garages municipaux	0 \$	1 380 \$	0 \$	6 260 \$	5 983 \$	0 \$	13 623 \$
Estimation tonnage-garages municipaux	0,0	10,0	0,0	48,0	45,0	0,0	103,0
Redevance d'enfouissement-garages municipaux	0 \$	101 \$	0 \$	484 \$	454 \$	0 \$	1 039 \$
Nombre d'unités	205	3 746	4 130	8 916	6 646	1 989	25 632
Collecte - feuilles et chaume	5 089 \$	139 498 \$	153 798 \$	332 026 \$	247 492 \$	74 069 \$	951 972 \$

Nombre d'unités	0	3 746	4 130	0	6 646	1 989	16 511
Collecte - branches	0 \$	4 401 \$	4 853 \$	0 \$	7 809 \$	2 337 \$	19 400 \$
Nombre d'unités	227	4 702	5 654	13 623	9 585	2 615	36 406
Écocentres	9 856 \$	204 165 \$	245 500 \$	591 520 \$	416 188 \$	113 546 \$	1 580 775 \$
Unités résidentielles et ICI desservies bacs + conteneurs résidu	227	4 697	5 652	13 574	9 568	2 612	36 330
Matières organiques - enlèvement et transport	9 424 \$	195 005 \$	234 654 \$	563 552 \$	397 235 \$	108 442 \$	1 508 312 \$
Conteneurs matières organiques ICI - 2 et 4 vq cubes	0	1	0	15	9	2	27
Collecte - conteneurs matières organiques ICI	0 \$	1 238 \$	989 \$	27 471 \$	15 097 \$	2 476 \$	47 271 \$
Conteneurs semi enfous matières organiques ICI	0	0	0	0	0	0	0
Collecte - conteneurs matières organiques ICI	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Nombre d'unités	227	4 698	5 654	13 603	9 585	2 614	36 381
Résidus organiques - élimination SÉMECS	12 784 \$	264 571 \$	318 407 \$	766 061 \$	539 785 \$	147 209 \$	2 048 817 \$
Estimation tonnage-résidus domestiques	126,67	2 173,94	2 815,03	4 890,52	3 735,53	1 211,21	14 952,90
Redevance d'enfouissement	4 256 \$	73 044 \$	94 585 \$	164 321 \$	125 514 \$	40 695 \$	502 415 \$
IMPOSITION HYGIÈNE DU MILIEU	65 031 \$	1 315 795 \$	1 599 250 \$	3 610 480 \$	2 577 315 \$	731 084 \$	9 898 955 \$
IMPOSITION TOTALE 2024 (AVANT REDEVANCES)	72 301 \$	1 447 200 \$	1 752 600 \$	3 954 011 \$	2 843 479 \$	806 384 \$	10 875 975 \$

REDEVANCES 2024							
	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varenes	Verchères	Total
Selon mêmes critères que la période octobre 2021 - sept 2022	1,0788%	0,8341%	24,8670%	61,7102%	1,8253%	9,6847%	100,00%
Redevance à l'enfouissement	-7 552 \$	-5 838 \$	-174 069 \$	-431 971 \$	-12 777 \$	-67 793 \$	-700 000 \$

QUOTES-PARTS NETTES 2024							
	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varenes	Verchères	Total
IMPOSITION TOTALE 2024	64 749 \$	1 441 362 \$	1 578 531 \$	3 522 040 \$	2 830 702 \$	738 591 \$	10 175 975 \$

ADOPTÉE

2023-11-326

Répartition des quotes-parts 2024 – Partie III
Administration générale, développement durable, développement économique, administration de la gestion des cours d'eau, sécurité incendie, logement social, aménagement et urbanisme

ATTENDU la section III du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
 APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie III du budget 2024, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Administration générale, développement économique, sécurité incendie et gestion des cours d'eau - adm. 2024

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varenes	Verchères	Total
Population	567	10 174	13 587	31 030	21 584	5 844	82 786
% de contribution	0,68%	12,29%	16,41%	37,48%	26,07%	7,06%	100,00%
Richesse foncière	175 394 800 \$	1 527 294 140 \$	1 699 042 864 \$	5 010 401 542 \$	4 233 932 608 \$	975 850 112 \$	13 621 916 066 \$
Facteur comparatif	1,28	1,54	1,52	1,47	1,49	1,52	
Richesse foncière uniformisée	224 505 344 \$	2 352 032 976 \$	2 582 545 153 \$	7 365 290 267 \$	6 308 559 586 \$	1 483 292 170 \$	20 316 225 496 \$
% de contribution	1,1%	11,58%	12,71%	36,25%	31,05%	7,30%	100,00%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil MRC	3 092 \$	32 404 \$	35 580 \$	101 471 \$	86 913 \$	20 435 \$	279 895 \$
Gestion financière et adm.	7 243 \$	75 881 \$	83 318 \$	237 618 \$	203 526 \$	47 854 \$	655 440 \$
Autres dépenses	1 953 \$	20 526 \$	22 537 \$	64 275 \$	55 053 \$	12 945 \$	177 295 \$
Brefte et service juridique	2 140 \$	22 416 \$	24 614 \$	70 197 \$	60 126 \$	14 137 \$	193 630 \$
Aménagement du territoire	4 743 \$	49 694 \$	54 564 \$	155 613 \$	133 287 \$	31 339 \$	429 240 \$
Logement social	66 \$	695 \$	763 \$	2 175 \$	1 863 \$	438 \$	6 000 \$
Frais de financement et autres	1 272 \$	13 322 \$	14 628 \$	41 718 \$	35 733 \$	8 402 \$	115 075 \$
Sous-total (adm. générale)	20 515 \$	214 938 \$	236 004 \$	673 067 \$	576 501 \$	135 550 \$	1 856 575 \$
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
Selon la richesse foncière uniformisée (50%)	1 659 \$	17 377 \$	19 080 \$	54 415 \$	46 608 \$	10 959 \$	150 098 \$
Selon la population (50%)	1 028 \$	18 446 \$	24 634 \$	56 260 \$	39 133 \$	10 596 \$	150 097 \$
Développement durable	2 687 \$	35 823 \$	43 714 \$	110 675 \$	85 741 \$	21 555 \$	300 195 \$
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE							
Promotion et développement économique	1 384 \$	14 500 \$	15 921 \$	45 408 \$	38 892 \$	9 145 \$	125 250 \$
SÉCURITÉ INCENDIE							
Tâche de coordination (selon RFU)	321 \$	3 360 \$	3 689 \$	10 521 \$	9 011 \$	2 118 \$	29 020 \$
Sous-total (sécurité incendie)	321 \$	3 360 \$	3 689 \$	10 521 \$	9 011 \$	2 118 \$	29 020 \$

SÉCURITÉ INCENDIE - LOGICIEL BeeON							
Répartition des coûts (courriel M.Perron)	6,4%	20,5%	38,9%	0,0%	0,0%	34,2%	100,0%
Sous-total (logiciel BeeOn)	274 \$	878 \$	1 667 \$	0 \$	0 \$	1 466 \$	4 285 \$
SÉCURITÉ INCENDIE - ENTENTE INTERMUNICIPALE SOREL/TRACY							
Répartition des coûts	0,0%	21,0%	12,5%	22,2%	27,2%	17,2%	100,0%
Sous-total (entente intermunicipale)	0 \$	6 291 \$	3 735 \$	6 645 \$	8 160 \$	5 169 \$	30 000 \$
GESTION DES COURS D'EAU adm (nouvelle répartition des km en 2023)							
Longueur des cours d'eau km (nouvelle répartition)	39,55	79,06	69,91	87,72	148,77	122,99	548,00
% de contribution	7,22%	14,43%	12,76%	16,01%	27,15%	22,44%	100,00%
Sous-total (cours d'eau)	25 473 \$	50 920 \$	45 027 \$	56 498 \$	95 818 \$	79 214 \$	352 950 \$
IMPOSITION TOTALE 2024	50 655 \$	326 710 \$	349 756 \$	902 814 \$	814 123 \$	254 217 \$	2 698 275 \$
APAM							
Nombre de pompiers	0	39	30	44	45	25	183
Selon nombre de pompiers	0 \$	1 132 \$	870 \$	1 277 \$	1 306 \$	725 \$	5 310 \$
Mise en oeuvre de Servi-Mobile	0 \$	126 \$	126 \$	126 \$	126 \$	126 \$	630 \$
% risque d'incendie par ville	4,3%	6,9%	13,4%	33,9%	30,7%	10,8%	100,0%
Selon % de risque d'incendie par ville	189 \$	304 \$	590 \$	1 491 \$	1 351 \$	475 \$	4 400 \$
Total APAM 2024	189 \$	1 562 \$	1 586 \$	2 894 \$	2 783 \$	1 326 \$	10 340 \$

ADOPTÉE

2023-11-327

Répartition des quotes-parts 2024 – Partie IV
Stations de pompage et bassins de sédimentation

ATTENDU la section IV du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie IV du budget 2024, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

	Varenes	Verchères	Total
Superficie contributive % de contribution	40,00%	60,00%	100,00%
Imposition totale 2024	7 816 \$	22 974 \$	30 790 \$

ADOPTÉE

2023-11-328

Répartition des quotes-parts 2024 – Partie V
Cour municipale régionale

ATTENDU la section V du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie V du budget 2024, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Cour municipale régionale 2024

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varenes	Verchères	Total
Richesse foncière	175 394 800 \$	1 527 294 140 \$	1 699 042 864 \$	5 010 401 542 \$	4 233 932 608 \$	975 850 112 \$	13 621 916 066 \$
Facteur comparatif	1,28	1,54	1,52	1,47	1,49	1,52	
Richesse foncière uniformisée	224 505 344 \$	2 352 032 976 \$	2 582 545 153 \$	7 365 290 267 \$	6 308 559 586 \$	1 483 292 170 \$	20 316 225 496 \$
% de contribution	1,11%	11,58%	12,71%	36,25%	31,05%	7,30%	100,00%
Population	567	10 174	13 587	31 030	21 584	5 844	82 786
% de contribution	0,68%	12,29%	16,41%	37,48%	26,07%	7,06%	100,00%
Nombre de dossiers 2022	136	1 469	642	5 091	7 223	532	15 093
% de contribution	0,90%	9,73%	4,25%	33,73%	47,86%	3,52%	100,00%
Dépenses en immobilisations et services de la dette:							
Selon la richesse foncière (50%)	20 \$	213 \$	234 \$	666 \$	570 \$	134 \$	1 837 \$
Selon la population (50%)	13 \$	226 \$	302 \$	688 \$	479 \$	130 \$	1 838 \$
Dépenses d'opération :							
Selon le nombre de dossiers	5 359 \$	57 889 \$	25 299 \$	200 621 \$	284 637 \$	20 965 \$	594 770 \$
IMPOSITION TOTALE 2024	5 392 \$	58 328 \$	25 835 \$	201 975 \$	285 686 \$	21 229 \$	598 445 \$

ADOPTÉE

2023-11-329

**Répartition des quotes-parts 2024 – Partie VII
Service de vidange des fosses septiques**

ATTENDU la section VII-1 du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie VII du budget 2024, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varenes	Verchères	Total
Nombre de fosses septiques	211	727	1 136	404	262	433	3 173
% de contribution	6,65%	22,91%	35,80%	12,73%	8,26%	13,65%	100,00%
IMPOSITION TOTALE 2024	13 624 \$	46 940 \$	73 348 \$	26 085 \$	16 916 \$	27 957 \$	204 870 \$

ADOPTÉE

2023-11-330

9.3 Contrat n° 1144-2024-008 – Services informatiques

CONSIDÉRANT que le contrat n° AP/2018-056 prend fin au 31 décembre 2023, sans option de renouvellement;

ATTENDU l'article 29 d) du *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle;*

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix a été effectuée par le personnel de direction, accompagné d'un consultant externe;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20231122-9.3;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat n° 1144-2024-008 pour des services informatiques, d'une durée d'un an, à la compagnie Groupe SL Inc., dont le numéro d'entreprise du Québec est 1162185848;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat à intervenir et tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-331 9.4 Règlement numéro 171-17 visant la mise à jour des tarifs

ATTENDU l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) ainsi que l'article 975 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

ATTENDU le *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour certains tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que le règlement soumis pour adoption a été présenté aux membres du conseil par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et que ledit règlement présente certains changements;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le *Règlement numéro 171-17 visant la mise à jour des tarifs* incluant les changements et tel que remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20231122-9.4, faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2023-11-332 9.5 Règlement numéro 208-9 visant à inclure la répartition des dépenses reliées à l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au logement social

ATTENDU l'article 8 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) ainsi que l'article 975 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

ATTENDU le *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure audit règlement la répartition des dépenses reliées à l'aménagement et l'urbanisme de même qu'au logement social;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que le règlement soumis pour adoption a été présenté aux membres du conseil par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et que ledit règlement ne présente aucun changement;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Martin Dampousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le *Règlement numéro 208-09 visant à inclure la répartition des dépenses reliées à l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au logement social*, tel que rédigé et remis aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil du 9 novembre 2023 sous le numéro SE/20231109-9.3 et redéposé à la présente séance sous le numéro SE/20231122-9.5, faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

9.6 Ressources humaines

2023-11-333

9.6.1 Politiques et conditions de travail

CONSIDÉRANT les différentes politiques en matière de ressources humaines et conditions de travail en vigueur à la MRC;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'effectuer une refonte complète afin d'y refléter la réalité actuelle des conditions d'emplois;

CONSIDÉRANT les documents remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20231122-9.6.1 constituant les politiques et conditions de travail des employés de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger les politiques et conditions de travail antérieures, soit les documents suivants :

- Politique utilisation cellulaire 11 septembre 2014;
- Politique Télétravail 2021-07-240, 9 juillet 2021;
- Politique Accommodement 2018-08-227, 22 août 2018;
- Politique Environnement sans fumée 12 mars 2015;
- Politique Reconnaissance 2022-02-053, 11 février 2022;
- Politique Violence avril 2013;
- Politique visant à contrer harcèlement sexuel ou sexiste en milieu de travail 14 juin 2018;
- Politique de prévention du harcèlement psychologique et traitement des plaintes 18 août 2021;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ABROGER les documents suivants :

- Politique utilisation cellulaire 11 septembre 2014;
- Politique Télétravail 2021-07-240, 9 juillet 2021;
- Politique Accommodement 2018-08-227, 22 août 2018;
- Politique Environnement sans fumée 12 mars 2015;
- Politique Reconnaissance 2022-02-053, 11 février 2022;
- Politique Violence avril 2013;
- Politique visant à contrer harcèlement sexuel ou sexiste en milieu de travail 14 juin 2018;
- Politique de prévention du harcèlement psychologique et traitement des plaintes 18 août 2021;

D'ADOPTER les politiques et conditions de travail des employés de la Municipalité régionale de comté, telles que soumises aux membres du conseil sous le numéro SE/20231122-9.6.1, le tout entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

2023-11-334 9.6.2 Adjointe administrative – Office régional d’habitation

ATTENDU la résolution numéro 2023-01-022 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2023 et embauchant Mme Geneviève Dutrisac à titre d’adjointe administrative à l’Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville (ORH);

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D’Youville désire renouveler le contrat de travail d’adjointe administrative – ORH contractuel pour une durée d’un (1) an avec possibilité de prolongation;

CONSIDÉRANT la recommandation de l’équipe de coordination à l’égard de la candidature de Mme Geneviève Dutrisac qui a su, à la satisfaction de l’employeur, accomplir les tâches qui lui ont été confiées depuis son embauche;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l’unanimité,

DE RENOUELER le contrat de travail de Mme Dutrisac à titre d’adjointe administrative – ORH, aux conditions particulières énumérées à l’annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-335 9.6.3 Coordinatrice, Service d’aide à la recherche de logement

ATTENDU la résolution n° 2023-01-026 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2023 et embauchant Mme Éloïse Thibault à titre de coordinatrice, Service d’aide à la recherche de logement à l’Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville (ORH);

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté et l’ORH désirent renouveler le contrat de travail pour un an supplémentaire avec possibilité de prolongation;

CONSIDÉRANT que Mme Éloïse Thibault a su, à la satisfaction de l’employeur, réaliser son mandat depuis son embauche;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l’unanimité,

DE RENOUELER le contrat de travail de Mme Éloïse Thibault à titre de coordinatrice, Service d’aide à la recherche de logement à l’Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville, aux conditions particulières énumérées à l’annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9.6.4 Retiré

2023-11-336

9.6.5 Employé n° 220

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat de travail de l'employé n° 220;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE RENOUELER le contrat de travail de l'employé n° 220, aux conditions particulières énumérées au contrat ci-joint, faisant partie intégrante de la présente, comme si il était ici tout au long reproduit;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9.6.6 Retiré

2023-11-337

9.6.7 Employé n° 279

CONSIDÉRANT que l'employé n° 279 est à l'embauche de la Municipalité régionale de comté (MRC) depuis 2023;

CONSIDÉRANT que l'employé a su, à la satisfaction de l'employeur, accomplir les tâches qui lui ont été confiées depuis son embauche;

CONSIDÉRANT que la MRC désire apporter des modifications au contrat pour l'année 2023 et renouveler le contrat de travail pour 2024;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE MODIFIER le contrat de travail de l'employé n° 279 pour l'année 2023 aux conditions particulières énumérées au contrat ci-joint, faisant partie intégrante de la présente, comme si il était ici tout au long reproduite;

DE RENOUELER le contrat de travail de l'employé, pour l'année 2024, aux conditions particulières énumérées au contrat ci-joint, faisant partie intégrante de la présente, comme si il était ici tout au long reproduit;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-338

9.6.8 Employé n° 196

CONSIDÉRANT que l'employé n° 196 a su accomplir, avec satisfaction, les tâches qui lui ont été confiées depuis le début de son affectation;

CONSIDÉRANT que les conditions de travail de l'employé n° 196 se doivent d'être modifiées en fonction des besoins de la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de direction à l'égard de la modification des conditions de travail pour l'employé n° 196;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE MODIFIER les conditions de travail de l'employé n° 196 aux conditions énumérées à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9.6.9 Retiré

2023-11-339

9.6.10 Conseillère aux entreprises, projets RH et marketing numérique

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) désire combler un emploi de conseillère aux entreprises, projets RH et marketing numérique;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé et complété par la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de direction à l'égard de la candidature de Mme Ariane Lorrain-Hamel,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Mme Ariane Lorrain-Hamel, à titre de conseillère aux entreprises, projets RH et marketing numérique, aux conditions particulières énumérées à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10. INFORMATION

10.1 Correspondance

Nil.

10.2 Demandes d'appui

Monsieur Berthiaume procède au dépôt de la demande d'appui suivante :

- Une demande auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain de la Municipalité des Cèdres demandant un gel de la contribution municipale 2024.

Après discussion, les membres du conseil conviennent de ne pas lui donner suite.

11. CLÔTURE

11.1 Période de questions

Nil.

2023-11-340

11.2 Levée de la séance

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Alexandre Bélisle, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance.

ADOPTÉE

Les résolutions numéros 2023-11-311 à 2023-11-340 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Daniel Plouffe
Préfet

Sylvain Berthiaume
Directeur général et
greffier-trésorier